



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

Le **lundi 29 janvier 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 janvier 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Hubert LUCAS à Marie-Claude BEAUFILS, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Robin DAVID à William GUILLARD, Amandine TAVARES GOMES à Cécile GALHAUT, Tony LACROIX à Sébastien PETIT

Absent(s) non excusé(s):

Benjamin DIJON

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 28
22	29	pour: 28 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE - CM/18/013

Il est rappelé au Conseil Municipal que le permis de conduire constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes. Son obtention contribue, en outre, à la lutte contre l'insécurité routière, qui constitue la première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans (de nombreux jeunes conduisent à ce jour sans permis).

Néanmoins, elle nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Pour favoriser l'accès des jeunes au permis de conduire, la ville du Trait a décidé de reconduire la mise en œuvre du projet « bourse au permis de conduire », qui fait l'objet au niveau national d'un partenariat entre l'Association des Maires de France (AMF) et le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie avec les mêmes conditions que l'année passée, délibération CM-17/026 en date du 9 mars 2017.

Dans le même esprit qu'en 2017, cette bourse s'adressera à 10 jeunes de la Ville du Trait, en contrepartie d'une mission d'intérêt général sous la forme d'un chantier collectif dont la nature précise est encore en discussion (chantier de nettoyage, d'entretien du patrimoine...) Ce ou ces chantiers seront supervisés par les services techniques de la Ville, avec le concours du Bureau Emploi Formation, sur 4 semaines à 35 heures, du 02 au 27 juillet 2018.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-29,

VU le budget communal,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

CONSIDERANT que l'obtention du permis de conduire nécessite des moyens financiers qui ne sont pas à la portée de toutes les familles, alors même qu'il constitue aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la formation des jeunes, et qu'il contribue à la lutte contre l'insécurité routière, première cause de mortalité des jeunes de moins de 25 ans.

DECIDE D'APPROUVER les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire automobile versée directement à l'auto-école Vallée de la Ville du TRAIT, dispensatrice de la formation.

DE FIXER la composition du comité de suivi et de décision, comme suit :

- Patrick CALLAIS, Maire
- William GUILLARD en charge du sport, des associations, de la culture et des animations
- François LANGLOIS en charge de l'emploi et de la formation
- Vincent SGARLATA élu du groupe minoritaire

DE FIXER le montant de cette bourse à un montant plafonné à 1550€ et incluant les prestations suivantes : frais d'inscription, cours théoriques sur le code de la route et les thèmes de sécurité routière illimité sur 12 mois (délai maximum de 18 mois pour les jeunes avec contraintes ou difficultés particulières), un accès illimité au cours en ligne « Pack web » à l'espace de la Zertelle, 2 présentations à l'épreuve théorique du permis de conduire, 25 heures de conduite, 1 présentation à l'épreuve pratique du permis de conduire.

D'APPROUVER la convention de partenariat entre la Ville et l'auto-école Vallée et la convention relative à l'attribution de la bourse au permis de conduire.

D'IMPUTER les dépenses en résultant au budget communal de l'exercice en cours, fonction 040 « Bureau emploi formation », chapitre 011 « charges à caractère général », article 6288 « autres services extérieurs ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Fait au Trait, le 30 janvier 2018



Patrick CALLAIS,
MAIRE

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the official seal.